

**Assemblée générale**

Distr. générale
12 avril 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001***

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

(Programme 1 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	8
1. Conseil de sécurité	9
2. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	10
B. Direction exécutive et administration	11
C. Programme de travail	13
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	15
2. Assistance et appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	15
3. Assistance électorale	21

* Le présent document contient le chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session (A/54/6/Rev.1).

4.	Affaires du Conseil de sécurité	24
5.	Décolonisation	28
6.	Question de Palestine	31
D.	Missions politiques spéciales	36
E.	Appui aux programmes	39

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

(Programme 1 du plan à moyen terme pour la période 1998–2001)

Vue d'ensemble

- 3.1 Le Département des affaires politiques a été créé en mars 1992 en vue de renforcer la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son rôle en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits, ainsi que de consolidation de la paix après les conflits. Il a fait l'objet de plusieurs opérations de restructuration. Au cours de la dernière, correspondant aux mesures de réforme mises en oeuvre en 1997, l'ancien Centre pour les affaires de désarmement et l'ancienne Division des affaires de l'Assemblée générale ont été détachés du Département. Celui-ci a désormais quatre fonctions principales.
- 3.2 La première de ces fonctions consiste à conseiller et appuyer le Secrétaire général dans l'exercice des responsabilités générales qui lui incombent en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits, ainsi que de consolidation de la paix après les conflits, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et en vertu des mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Cette fonction comprend la collecte d'informations sur les différends et conflits réels et potentiels et l'analyse de ces informations aux fins du recensement des situations dans lesquelles l'Organisation pourrait utilement intervenir; elle consiste aussi à conseiller le Secrétaire général sur les formes que pourraient revêtir ces interventions, à planifier des missions d'établissement des faits et de rétablissement de la paix ainsi que d'autres missions et à y participer dans des zones de conflit réel ou potentiel où des activités de prévention et de rétablissement de la paix pourraient être nécessaires ou ont déjà été entreprises par le Secrétaire général, à fournir des directives politiques et un appui aux représentants spéciaux et aux autres hauts fonctionnaires nommés par le Secrétaire général, à préparer les rapports voulus à présenter aux organes intergouvernementaux pertinents et à mettre en oeuvre la politique approuvée ou à en superviser l'application si les mesures à prendre relèvent du domaine de compétence d'un autre organe des Nations Unies.
- 3.3 La deuxième fonction du Département consiste à fournir au Secrétaire général des conseils et un appui en ce qui concerne les aspects politiques de ses relations avec les États Membres et diverses organisations intergouvernementales, en particulier les organisations régionales avec lesquelles l'Organisation coopère, notamment en vertu du Chapitre VIII de la Charte, en rédigeant la correspondance que le Secrétaire général adresse auxdits États et organisations, en établissant les notes d'information dont il a besoin pour ses entretiens avec leurs représentants et en établissant le compte rendu de ces entretiens.
- 3.4 La responsabilité de ces deux premières fonctions est dévolue aux quatre divisions régionales du Département et à un nouveau Groupe de la planification des politiques. Chaque division régionale est dirigée par un directeur qui fait rapport au Secrétaire général adjoint par l'intermédiaire d'un Sous-Secrétaire général du Département, tandis que le groupe de la planification des politiques fait rapport au Secrétaire général adjoint par l'intermédiaire de son bureau.
- 3.5 La troisième fonction du Département consiste à fournir au Secrétaire général des conseils et un appui au sujet des questions ayant trait à l'assistance électorale et à veiller à ce que les demandes d'assistance présentées par les États Membres dans ce domaine soient dûment examinées et qu'il y soit donné suite. Conformément à la résolution 46/137 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1991, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a été désigné Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale. Il bénéficie pour ce faire du concours de la Division de l'assistance électorale, dont le Directeur relève directement de lui, et consulte les divisions régionales selon que de besoin.

- 3.6 La quatrième fonction du Département consiste à fournir des services de secrétariat à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et à d'autres organes intergouvernementaux connexes. Cette fonction est confiée à trois unités administratives. La Division des affaires du Conseil de sécurité fournit un appui et des services fonctionnels au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires. Le Groupe de la décolonisation fournit un appui fonctionnel à l'Assemblée générale lorsqu'elle examine des questions relatives à la décolonisation, et au Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. La Division des droits des Palestiniens fournit un appui fonctionnel et des services de secrétariat au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.
- 3.7 Les textes portant autorisation des programmes relevant du présent chapitre sont la Charte des Nations Unies, le plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel qu'il a été révisé (A/53/6/Rev.1) et les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 47/120 A du 18 décembre 1992, 47/120 B du 20 septembre 1993, 52/12 A du 12 novembre 1997 et 52/12 B du 19 décembre 1997. Les activités inscrites au présent chapitre relèvent des divers sous-programmes du programme 1 (Affaires politiques) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel qu'il a été révisé.
- 3.8 Le Secrétaire général est convaincu que la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix, au sens où ces termes sont définis dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Agenda pour la paix» (A/47/277-S/24111), c'est-à-dire l'utilisation de moyens pacifiques en vue de rapprocher des parties hostiles, sont les moyens les plus efficaces grâce auxquels l'Organisation peut contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et prévenir de la sorte les souffrances et destructions qui ne manquent pas de se produire lorsque les différends dégénèrent en un conflit armé. Dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950), le Secrétaire général a en outre défini la consolidation de la paix après les conflits comme étant fondamentalement une tâche politique nécessitant la définition de priorités, au sein d'un cadre politique d'ensemble, pour prévenir la reprise des hostilités. Il a chargé le Département des affaires politiques de faire office de chef de file et d'assurer la convergence des efforts faits par les Nations Unies pour consolider la paix après les conflits. L'exercice biennal à venir permettra de nouveau de déterminer dans quelle mesure l'Organisation est capable de faire face aux problèmes existants et de relever les nouveaux défis. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la coordination entre le Département et les organisations régionales et à la prise en compte des problèmes particuliers des femmes dans ses activités de collecte des données, de recherche et d'analyse.
- 3.9 Dans sa résolution 53/206 du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a décidé que les ressources à inscrire au projet de budget-programme comprendraient un montant de 86,2 millions de dollars pour les missions politiques spéciales. Les ressources nécessaires pour ces missions figuraient précédemment au chapitre du budget concernant les opérations de maintien de la paix. On les a désormais inscrites à la section D du présent chapitre pour faire ressortir la responsabilité du Département organique concerné et tenir pleinement compte de la structure du plan à moyen terme.
- 3.10 En conséquence, le montant total des ressources proposées pour le Département des affaires politiques pour l'exercice biennal 2000-2001 s'élève à 127 888 500 dollars, avant réévaluation des coûts. La réduction proposée de 14 204 100 dollars s'explique par le fait que le montant des dépenses prévues au titre des missions politiques spéciales est inférieur à celui des crédits correspondants ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999; par le résultat net de la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) et de la création proposée d'un nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes); et par la réduction des dépenses prévues au titre des services contractuels et du mobilier et du matériel; ces diminutions sont en partie compensées par une augmentation des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel, des consultants et des experts et des voyage.
- 3.11 Au cours de l'exercice biennal, des ressources extrabudgétaires seront utilisées pour compléter les activités de fond dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, du rétablissement de la paix, de la consolidation de la paix et de l'assistance électorale, en particulier en ce qui concerne les missions d'évaluation des besoins et la formation. Compte tenu du caractère imprévisible de ces activités, il n'est

possible à ce stade de présenter une estimation des ressources nécessaires qu'en ce qui concerne le processus de paix au Guatemala et les activités liées à l'assistance électorale.

3.12 Les ressources affectées au chapitre 3 du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
	(En pourcentage)	
A. Organe directeur		
Conseil de sécurité	0,1	–
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	0,1	–
Total partiel, A	0,2	–
B. Direction exécutive et administration	3,6	–
C. Programme de travail		
Prévention, maîtrise et règlement des conflits, et assistance et appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	12,3	–
Assistance électorale	2,0	4,0
Affaires du Conseil de sécurité	7,0	–
Décolonisation	0,8	–
Question de Palestine	3,7	–
Total partiel, C	25,8	4,0
D. Missions politiques spéciales	67,4	96,0
E. Appui au programme	3,0	–
Total	100,0	100,0

Tableau 3.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	162,8	115,8	19,8	17,0	135,6	6,6	142,2
B. Direction exécutive et administration	3 927,1	4 523,9	85,5	1,8	4 609,4	283,4	4 892,8
C. Programme de travail	33 278,2	32 779,4	372,6	1,1	33 152,0	2 094,6	35 246,8
D. Missions politiques spéciales	71 980,1	100 858,7	(14 658,7)	(14,5)	86 200,0	4 187,2	90 387,2
E. Appui au programme	3 566,5	3 814,8	(23,3)	(0,6)	3 791,5	186,5	3 978,0
Total	112 914,7	142 092,6	(14 204,1)	(9,9)	127 888,5	6 758,3	134 647,0

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
a) Services d'appui à :				
i) Des organismes des Nations Unies	–	–		–
ii) Des activités extrabudgétaires	177,5	287,8		–
b) Activités de fond :				

Section 3

Affaires politiques

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	392,7	756,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	345,0
	137,2	670,2	Fonds d'affectation spéciale d'appui aux missions spéciales et autres activités ayant trait à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix	–
	179,5	3 837,3	Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	–
	719,6	161,5	Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs d'Afrique centrale	169,1
	10,9	108,6	Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie	–
	5 044,2	5 619,6	Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala	8 406,0
Total	6 661,6	11 441,0		8 920,1
Total 1) et 2)	119 576,3	153 533,6		143 567,1

Tableau 3.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Département des affaires politiques							
Postes	36 193,7	35 878,8	(36,7)	(0,1)	35 842,1	2 287,2	38 129,3
Autres dépenses de personnel	762,5	781,6	394,9	50,5	1 176,5	57,0	1 233,5
Consultants et experts	34,4	119,8	78,5	65,5	198,3	9,5	207,8
Voyages	1 510,4	2 080,1	98,7	4,7	2 178,8	105,9	2 284,7
Services contractuels	606,4	468,8	(45,3)	(9,6)	423,5	20,6	444,1
Frais généraux de fonctionnement	1 091,1	1 202,6	–	–	1 202,6	58,6	1 261,2
Dépenses de représentation	25,4	65,8	–	–	65,8	3,2	69,0
Fournitures et accessoires	113,4	147,9	4,8	3,2	152,7	7,5	160,2
Mobilier et matériel	597,3	488,5	(40,3)	(8,2)	448,2	21,8	470,0
Total A	40 934,6	41 233,9	454,6	1,1	41 688,5	2 571,1	44 259,8
B. Missions politiques spéciales	71 980,1	100 858,7	(14 658,7)	(14,5)	86 200,0	4 187,2	90 387,2
Total A et B	112 914,7	142 092,6	(14 204,1)	(9,9)	127 888,5	6 758,3	134 647,0

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	2 277,3	4 437,2	Autres dépenses de personnel	2 258,8
	1 334,6	972,6	Consultants et experts	874,2
	416,4	1 171,8	Voyages	183,3
	1 191,9	1 036,8	Services contractuels	4 967,0
	–	12,4	Dépenses de représentation	–
	901,0	736,5	Frais généraux de fonctionnement	294,4
	95,6	49,9	Fournitures et accessoires	78,2
	355,2	648,3	Mobilier et matériel	147,0
	39,6	516,1	Amélioration des locaux	67,2
	50,0	146,0	Subventions et contributions	50,0
	–	1 713,4	Dépenses diverses	–
Total	6 661,6	11 441,0		8 920,1
Total 1) et 2)	119 576,3	153 533,6		143 567,1

Tableau 3.3

Postes nécessaires*Unité administrative : Département des affaires politiques*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	2	2	–	–	–	–	2	2
D-2	6	6	–	–	–	–	6	6
D-1	12	13	1	–	–	–	13	13
P-5	26	27	1	–	–	–	27	27
P-4/3	52	52	–	–	–	–	52	52
P-2/1	9	9	–	–	–	–	9	9
Total	108	110	2	–	–	–	110	110
Agents des services généraux								
1re classe	6	5	–	–	–	–	6	5
Autres classes	77	78	2	2	–	–	79	80
Total	83	83	2	2	–	–	85	85
Total général	191	193	4	2	–	–	195	195

A. Organes directeurs

Tableau 3.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
1. Conseil de sécurité	123,4	62,6	19,8	31,6	82,4	4,0	86,4
2. Comité pour l'exercice des droits aliénables du peuple palestinien	39,4	53,2	–	–	53,2	2,6	55,8
Total	162,8	115,8	19,8	17,0	135,6	6,6	142,2

Tableau 3.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Voyages	39,4	53,2	19,8	37,2	73,0	3,6	76,6
Services contractuels	123,4	62,6	–	–	62,6	3,0	65,6
Total	162,8	115,8	19,8	17,0	135,6	6,6	142,2

1. Conseil de sécurité

Tableau 3.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Voyages	–	–	19,8	–	19,8	1,0	20,8
Services contractuels	123,4	62,6	–	–	62,6	3,0	65,6
Total	123,4	62,6	19,8	31,6	82,4	4,0	86,4

- 3.13 Le Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, le Conseil de sécurité est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces organes sont actuellement au nombre de 11, à savoir : le Comité d'experts du Conseil de sécurité; le Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux membres; le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït, y compris les activités d'appui à l'opération «du pétrole pour des vivres» exécutée en application de la résolution 986 (1995); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 985 (1995) concernant le Libéria; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone; et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1160 (1998) concernant la République fédérale de Yougoslavie. Ces organes, auxquels le Conseil de sécurité a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Frais de voyage des représentants

- 3.14 Un nouveau montant de 19 800 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage des présidents des différents comités des sanctions à l'occasion des voyages qu'ils effectuent dans les États concernés et les pays voisins pour y évaluer personnellement la situation, l'impact des sanctions et leurs effets sur des États tiers.

Services contractuels

- 3.15 Le montant prévu (62 600 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir le coût des travaux contractuels d'imprimerie pour l'impression des *Documents officiels du Conseil de sécurité* et des rapports de ses organes subsidiaires dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

2. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Tableau 3.7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Voyages	39,4	53,2	–	–	53,2	2,6	55,8
Total	39,4	53,2	–	–	53,2	2,6	55,8

- 3.16 Le Comité pour l'exercice des droits aliénables du peuple palestinien a été créé en application de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1975. Le Comité se réunit tout au long de l'année, en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée générale. Dans le cadre des efforts qu'il déploie en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions, envoie des délégations en mission et invite des personnalités ou des experts à l'occasion de manifestations spéciales. Par sa résolution 52/317 du 9 décembre 1997, l'Assemblée générale a porté de 23 à 25 le nombre des membres du Comité. Le mandat du Comité, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé par l'Assemblée dans sa résolution 53/39 du 2 décembre 1998. Il est prévu que le Comité sera maintenu jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 3.17 Le montant prévu (53 200 dollars, inchangé) couvrira les frais de voyage des représentants du Comité appelés à participer aux réunions auxquelles le Comité jugera utile de se faire représenter, et des membres des délégations qui participeront aux autres missions et activités de sensibilisation que le Comité pourra entreprendre dans l'exercice de son mandat. Il permettra également de couvrir les frais de voyage des personnalités, experts et autres personnes que le Comité décidera d'inviter à participer à des manifestations spéciales concernant la question de Palestine ou à se rendre auprès de lui pour consultation.

B. Direction exécutive et administration

Tableau 3.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 455,1	4 190,7	–	–	4 190,7	263,0	4 453,7
Autres dépenses de personnel	268,1	120,1	26,2	21,8	146,3	7,0	153,3
Voyages	195,9	210,5	59,3	28,1	269,8	13,2	283,0
Frais généraux de fonctionnement	6,5	–	–	–	–	–	–
Dépenses de représentation	1,5	2,6	–	–	2,6	0,2	2,8
Total	3 927,1	4 523,9	85,5	1,9	4 609,4	283,4	4 892,8

Tableau 3.9

Postes nécessaires

Programme : Direction exécutive et administration

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	2	2	–	–	–	–	2	2
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	4	4	–	–	–	–	4	4
Total	11	11	–	–	–	–	11	11
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	11	11	–	–	–	–	11	11
Total	11	11	–	–	–	–	11	11
Total général	22	22	–	–	–	–	22	22

- 3.18 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la direction, la supervision et l'administration générales du Département. Outre ses fonctions de chef de département, le Secrétaire général adjoint assume auprès du Secrétaire général des fonctions de conseil et d'appui dans le domaine politique; il convoque, au nom du Secrétaire général, les réunions ordinaires du Comité exécutif pour la paix et la sécurité; il donne des conseils et des directives de caractère politique aux envoyés spéciaux et aux représentants spéciaux du Secrétaire général; il dirige et administre, au nom du Secrétaire général, des missions de bons offices ou d'établissement des faits et autres missions politiques spéciales; il engage, au nom du Secrétaire général, des consultations et des négociations visant au règlement pacifique des différends; il conseille le Secrétaire général sur les questions relatives à la consolidation de la paix après un conflit, domaine dans lequel le Département assure la convergence des efforts; enfin, il joue le rôle de coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance au processus électoral.

- 3.19 Dans l'exercice de ses responsabilités, le Secrétaire général adjoint est secondé par deux sous-secrétaires généraux. L'un des sous-secrétaires généraux supervise la Division des droits des Palestiniens, le Groupe de la décolonisation, ainsi que deux des divisions régionales (Division des Amériques et de l'Europe et Division de l'Asie et du Pacifique). L'autre Sous-Secrétaire général supervise la Division des affaires du Conseil de sécurité et les deux autres divisions régionales (Division de l'Afrique I et Division de l'Afrique II). La Division de l'assistance électorale est supervisée par un directeur qui relève directement du Secrétaire général adjoint.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 3.20 Les ressources prévues (4 190 700 dollars) permettront de continuer à financer les postes figurant au tableau 3.9 ci-dessus.

Autres dépenses de personnel

- 3.21 Le montant demandé (146 300 dollars) qui, sur la base de l'expérience acquise, a été majoré de 26 200 dollars à la rubrique «Personnel temporaire», comprend 68 400 dollars pour le personnel temporaire et 77 900 dollars pour les heures supplémentaires. Il doit permettre de recruter du personnel temporaire pour remplacer des agents des services généraux en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour renforcer les effectifs pendant les périodes de pointe.

Voyages

- 3.22 Le montant demandé (269 800 dollars) fait apparaître une augmentation de 59 300 dollars correspondant aux ressources supplémentaires nécessaires pour financer les déplacements que des hauts fonctionnaires devront effectuer pour accompagner le Secrétaire général ou le représenter dans le cadre d'activités de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits, pour participer à des négociations ou à des missions d'établissement des faits et autres missions, pour inspecter des missions sur le terrain, ainsi que pour assister à des réunions d'organisations régionales et participer à des conférences et des séminaires.

Dépenses de représentation

- 3.23 Le montant demandé (2 600 dollars, inchangé) servira à financer les dépenses de représentation.

C. Programme de travail

3.24 Les ressources prévues pour l'exercice biennal 2000-2001 se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires
	(En pourcentage)	
Prévention, maîtrise et règlement des conflits; et assistance et appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	47,5	–
Assistance électorale	7,9	100,0
Affaires du Conseil de sécurité	27,2	–
Décolonisation	3,0	–
Question de Palestine	14,4	–
Total	100,0	100,0

Tableau 3.10

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Prévention, maîtrise et règlement des conflits et assistance et appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	17 330,1	15 723,4	40,4	0,3	15 763,8	1 031,7	16 795,5
Assistance électorale	1 845,9	2 615,7	(6,4)	(0,2)	2 609,3	171,8	2 781,1
Affaires du Conseil de sécurité	8 829,2	8 753,7	253,0	2,8	9 006,7	544,5	9 551,2
Décolonisation	1 254,0	1 002,8	4,2	0,4	1 007,0	66,1	1 073,1
Question de Palestine	4 019,0	4 683,8	81,4	1,7	4 765,2	280,7	5 045,9
Total	33 278,2	32 779,4	372,6	1,1	33 152,0	2 094,8	35 246,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des programmes extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	392,7	756,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	345,0
	137,2	670,2	Fonds d'affectation spéciale pour les missions spéciales et autres activités concernant la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix	–
	179,5	3 837,3	Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	–
			Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie	–
Total	720,3	5 372,1		345,0
Total 1) et 2)	33 998,5	38 151,5		35 591,8

Tableau 3.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	30 871,2	29 819,7	–	–	29 819,7	1 932,9	31 752,6
Autres dépenses de personnel	386,1	521,0	196,2	37,6	717,2	34,8	752,0
Consultants et experts	34,4	119,8	64,9	54,1	184,7	8,9	193,6
Voyages	1 275,1	1816,4	19,6	1,0	1 836,0	89,1	1 925,1
Services contractuels	250,4	106,0	99,2	93,5	205,2	10,1	215,3
Frais généraux de fonctionnement	110,8	260,8	–	–	260,8	12,8	273,6
Dépenses de représentation	23,9	63,2	–	–	63,2	3,0	66,2
Fournitures et accessoires	3,6	12,5	–	–	12,5	0,6	13,1
Mobilier et matériel	322,7	60,0	(7,3)	(12,1)	52,7	2,6	55,3
Total	33 278,2	32 779,4	372,6	1,1	33 152,0	2 094,8	35 246,8

Tableau 3.12

Postes nécessaires*Programme de travail*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	6	6	–	–	–	–	6	6
D-1	11	12	1	–	–	–	12	12
P-5	22	23	1	–	–	–	23	23
P-4/3	47	47	–	–	–	–	47	47
P-2/1	8	8	–	–	–	–	8	8
Total	94	96	2	–	–	–	96	96
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	–	–	–	–	3	3
Autres classes	59	59	2	2	–	–	61	61
Total	62	62	2	2	–	–	64	64
Total général	156	158	4	2	–	–	160	160

Sous-programme 1**Prévention, maîtrise et règlement des conflits****Sous-programme 2****Assistance et appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres**

Tableau 3.13

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	16 543,0	15 002,8	–	–	15 002,8	994,7	15 997,5
Autres dépenses de personnel	170,3	216,1	(21,8)	(10,0)	194,3	9,5	203,8
Consultants et experts	–	–	62,2	–	62,2	3,0	65,2
Voyages	474,5	504,5	–	–	504,5	24,5	529,0
Mobilier et matériel	142,3	–	–	–	–	–	–
Total	17 330,1	15 723,4	40,4	0,2	15 763,8	1 031,7	16 795,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

Section 3 Affaires politiques

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des programmes extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	137,2	670,2	Fonds d'affectation spéciale pour les missions spéciales et autres activités concernant la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix	–
	179,5	3 837,3	Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	–
	10,9	108,6	Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie	–
Total	327,6	4 616,1		–
Total 1) et 2)	17 657,7	20 339,5		16 795,5

Tableau 3.14

Postes nécessaires

Sous-programmes : Prévention, maîtrise et règlement des conflits;

Assistance et appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	4	4	–	–	–	–	4	4
D-1	6	6	–	–	–	–	6	6
P-5	12	12	–	–	–	–	12	12
P-4/3	24	24	–	–	–	–	24	24
P-2/1	5	5	–	–	–	–	5	5
Total	51	51	–	–	–	–	51	51
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	27	27	–	–	–	–	27	27
Total	27	27	–	–	–	–	27	27
Total général	78	78	–	–	–	–	78	78

- 3.25 Les activités entreprises au titre de ces sous-programmes seront exécutées par les quatre divisions régionales (Afrique I, Afrique II, Amériques et Europe, et Asie et Pacifique) et par le Groupe de la planification des politiques dont la création est proposée.

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

- 3.26 Ce sous-programme vise essentiellement à aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière d'alerte rapide, de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits, ainsi que de consolidation de la paix après les conflits, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et aux mandats que lui ont confiés l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

- 3.27 Pendant l'exercice 2000-2001, les activités entreprises viseront essentiellement à renforcer la capacité des divisions de suivre les événements politiques qui affectent la paix et la sécurité dans le monde; à formuler des recommandations sur les mesures que l'ONU pourrait prendre, avec le consentement des gouvernements intéressés; à prévenir les conflits ou maîtriser et régler ceux qui sont en cours; à encourager les négociations politiques et à en appuyer le déroulement; à assurer la direction des missions hors Siège (autres que les opérations de maintien de la paix) autorisées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et à renforcer les moyens dont dispose le Département pour assurer la convergence des activités des organismes des Nations Unies en matière de consolidation de la paix après des conflits.
- 3.28 Les divisions régionales suivent les événements qui affectent la paix et la sécurité dans leurs régions respectives, recueillent des informations et préparent des analyses et des notes d'information sur les situations qui menacent ou risquent de menacer la paix et la sécurité internationales et dans le cadre desquelles l'ONU pourrait jouer un rôle préventif, identifient les options et formulent des recommandations. Elles sont chargées d'organiser et d'exécuter des missions politiques, notamment d'en assurer la direction, et de faire rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur les activités entreprises. Dans l'exercice de ces fonctions, elles assurent la coordination avec les autres entités des Nations Unies qui participent également à l'effort commun visant à aider les États Membres à prévenir, maîtriser et régler les conflits, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix. Elles entretiennent des contacts avec les missions permanentes des États Membres et avec les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et des particuliers pouvant appuyer les efforts entrepris par l'ONU pour prévenir, maîtriser et régler les conflits et coordonner les activités de consolidation de la paix après des conflits.
- 3.29 Le Groupe de la planification des politiques dont la création est proposée élaborera des options politiques, effectuera des recherches et établira des documents analytiques et d'autres documents sur des questions intersectorielles ou de nouvelles questions intéressant le Département. Il développera également les moyens dont dispose le Département pour mener ses activités de base en matière de collecte d'informations, d'analyse, d'alerte rapide, d'action préventive et de rétablissement de la paix. Il établira des liens avec des instituts universitaires, des centres de recherche et d'autres organes extérieurs, notamment des organisations régionales, pour renforcer les capacités du Département en matière de formulation des politiques et organisera des réunions de groupes de réflexion en milieu universitaire. Dans l'exercice de ses fonctions, il assurera la liaison avec le Groupe de la planification stratégique du Cabinet du Secrétaire général et avec d'autres entités analogues dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Réalisations escomptées

- 3.30 Les réalisations escomptées au cours de l'exercice biennal 2000-2001 sont les suivantes : identification rapide des risques de conflits et des conséquences qu'ils pourraient avoir et formulation sans tarder de recommandations en vue d'une action préventive; amélioration de la communication et de la coordination avec les États Membres, les organisations, les départements et bureaux de l'Organisation des Nations Unies, et des particuliers; réduction des tensions et proposition de solutions pour les causes de conflit; fourniture en temps opportun d'une assistance administrative et fonctionnelle efficace aux représentants du Secrétaire général et aux missions politiques spéciales sur le terrain.

Produits

- 3.31 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) Assemblée générale
Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports du Secrétaire général sur diverses questions se rapportant à la paix et à la sécurité (une vingtaine de rapports);

- ii) Conseil de sécurité
 - a. Services fonctionnels. Séances et consultations du Conseil siégeant en plénière, réunions de groupes de travail officiels du Conseil et consultations bilatérales et de groupes, selon que de besoin, la fréquence des réunions étant déterminée par le Conseil lui-même (environ 240 séances et 450 consultations); et réunions d'organes subsidiaires du Conseil, selon les besoins.
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports du Secrétaire général sur diverses questions se rapportant à la paix et à la sécurité (une centaine de rapports);
- b) *Autres services*
 - i) Appui aux initiatives de négociation et de bons offices prises par l'Organisation des Nations Unies pour régler des conflits, notamment préparation de missions de bons offices et participation à ces missions;
 - ii) Appui politique aux initiatives de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix après des conflits, et appui aux opérations sur le terrain;
 - iii) Conseils politiques et directives à l'intention des représentants spéciaux et envoyés spéciaux du Secrétaire général;
 - iv) Missions d'établissement des faits et autres missions spéciales effectuées au nom du Secrétaire général;
 - v) Notes et documents d'information destinés à donner l'alerte rapidement, à présenter des options et à formuler des recommandations en matière d'action préventive et de consolidation de la paix après des conflits;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
 - i) Services fonctionnels et techniques pour les réunions entre l'ONU et diverses organisations régionales, notamment l'OUA, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'OEA, la CARICOM, l'OSCE, la LEA, l'OCI et l'UIP;
 - ii) Services fonctionnels et techniques à l'intention de réunions spéciales, de conférences ou de consultations pour la consolidation de la paix après des conflits;
 - iii) Participation à des réunions régionales et des réunions de donateurs en relation avec des domaines d'activité politique;
 - iv) Coordination avec les bureaux extérieurs et des organismes des Nations Unies;
 - v) Participation aux activités d'organisations non gouvernementales.

Assistance et appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres

- 3.32 L'objectif essentiel de ce sous-programme est de fournir constamment au Secrétaire général des informations, des analyses et des conseils de nature à faciliter, dans leurs aspects politiques, ses relations avec les États Membres et avec les représentants d'accords et d'organismes régionaux et d'organisations non gouvernementales.
- 3.33 À cette fin, les divisions régionales et le Groupe de la planification des politiques rédigeront la correspondance que le Secrétaire général adresse sur des questions politiques précises aux gouvernements des États Membres, aux organisations régionales, aux organisations non gouvernementales et à de hautes personnalités. Elles fourniront aussi au Secrétaire général des documents et des informations de base pour ses contacts avec les représentants des États Membres au Siègle ou lorsqu'il voyage. Elles continueront de mettre au point, à

l'intention du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires, une base de données sur des questions relatives à la paix et à la sécurité et établiront des profils de pays qu'elles tiendront à jour.

- 3.34 À cet égard, ces unités administratives maintiendront des contacts avec les représentants d'accords et d'organismes régionaux, les organisations non gouvernementales concernées et les instituts universitaires et de recherche qui ont une connaissance approfondie des régions dont elles s'occupent. Elles serviront de centres de liaison et de coordination pour la coopération d'ensemble entre les organismes des Nations Unies et les secrétariats des organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales, notamment l'OUA, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'OCI, la LEA, l'OEA, la CARICOM et l'OSCE.
- 3.35 Le Groupe de la planification des politiques sera chargé des préparatifs techniques concernant le Programme de suivi de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies ainsi que de la préparation des rapports du Secrétaire général sur des questions comme la démocratisation et la coopération entre l'ONU et l'UIP.

Réalisations escomptées

- 3.36 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les activités entreprises au titre du sous-programme devraient contribuer à accroître la qualité des informations de base concernant les questions qui se posent aux gouvernements et le développement politique et à améliorer le dialogue entre le Secrétaire général et les États Membres, y compris les organisations intergouvernementales et régionales.

Produits

- 3.37 Les produits suivants seront exécutés pendant l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
Assemblée générale
 - i) Services fonctionnels. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité (50 réunions officielles et officieuses par an);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'OUA, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'OCI, la LEA, l'OAE, la CARICOM, l'OSCE et l'UIP (huit rapports); et rapports du Secrétaire général sur d'autres questions, comme la démocratisation, selon les besoins;
 - b) *Autres produits*
 - i) Dossiers d'information, documents de base, listes de questions à examiner et profils pour les réunions du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale avec les représentants des États Membres, à New York et hors Siège;
 - ii) Projets de correspondance du Secrétaire général avec les États, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales sur des questions politiques;
 - iii) Base de données sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, à l'intention du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires;
 - iv) Participation à des séminaires et des groupes de réflexion en milieu universitaire concernant la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après des conflits;
 - v) Contacts avec les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, le public, des particuliers et des experts sur les questions régionales;
 - c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*

- i) Participation aux activités d'organisations non gouvernementales telles qu'Amnesty International, Human Rights Watch, the International Studies Association, the Academic Council on the United Nations System et autres groupes analogues;
- ii) Coordination des activités des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, notamment le HCR, le PNUD, la Banque mondiale et autres organismes pertinents, et participation à leurs activités.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 3.38 Les ressources demandées (15 002 800 dollars) correspondent au coût du maintien des 51 postes d'administrateur et 27 postes d'agent des services généraux indiqués au tableau 3.14 pour les sous-programmes 1 et 2. Deux postes P-4 et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) seront transférés des divisions régionales au nouveau Groupe de la planification des politiques. La répartition des postes affectés aux sous-programmes 1 et 2 pendant l'exercice biennal 2000-2001, telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-dessous, pourrait être ajustée au cours de l'exercice en fonction de l'évolution du volume de travail de chaque division, qui augmente ou diminue selon que de nouvelles crises surgissent ou que d'autres se règlent ou que se présentent des possibilités d'entreprendre utilement des activités de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix après des conflits.

Objet de dépense	Division de l'Afrique I	Division de l'Afrique II	Division des Amériques et de l'Europe	Division de l'Asie et du Pacifique	Groupe de la planification des politiques	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	1	1	1	–	4
D-1	1	1	2	2	–	6
P-5	2	2	4	4	–	12
P-4/3	5	6	6	5	2	24
P-2/1	1	1	2	1	–	5
Total	10	11	15	13	2	51
Agents des services généraux et autres catégories de personnel						
1re classe	–	–	–	–	–	–
Autres classes	5	6	7	7	2	27
Total	5	6	7	7	2	27
Total général	15	17	22	20	4	78

Autres dépenses de personnel

- 3.39 Les ressources demandées (194 300 dollars) doivent permettre de financer les heures supplémentaires (104 100 dollars), les activités des divisions amenant souvent le personnel à travailler au-delà des heures normales, et le recrutement de personnel temporaire (90 200 dollars) pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et étoffer les effectifs en période de pointe. Le montant prévu au titre des heures supplémentaires a été réduit de 21 800 dollars sur la base des dépenses enregistrées dans le passé.

Consultants et experts

- 3.40 Un montant de 62 200 dollars est demandé au titre des services de consultants dans les domaines de l'alerte rapide et de la prévention des conflits, et pour l'élaboration et l'exécution du programme de formation dans ces domaines.

Voyages

3.41 Le montant demandé (504 500 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui représentent ou accompagnent le Secrétaire général et ses représentants spéciaux et envoyés spéciaux, qui entreprennent des missions d'établissement des faits et d'autres missions, qui assistent aux réunions d'organisations régionales et intergouvernementales et qui participent à des conférences et des séminaires dans les domaines de la prévention, de la maîtrise et du règlement des conflits, ainsi que de la consolidation de la paix après des conflits.

Sous-programme 3 Assistance électorale

Tableau 3.15

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 776,7	2 476,8	–	–	2 476,8	165,5	2 642,3
Autres dépenses de personnel	0,6	13,2	14,6	110,6	27,8	1,3	29,1
Consultants et experts	24,4	50,7	(21,0)	(41,4)	29,7	1,4	31,1
Voyages	26,0	75,0	–	–	75,0	3,6	78,6
Mobilier et matériel	18,2	–	–	–	–	–	–
Total	1 845,9	2 615,7	(6,4)	(0,2)	2 609,3	171,8	2 781,1

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	392,7	756,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	345,0
Total	392,7	756,0		345,0
Total 1) et 2)	2 238,6	3 371,1		3 126,1

Tableau 3.16

Postes nécessaires

Sous-programme 3 : Assistance électorale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		1998- 1999	2000- 2001
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	–	1	1	–	–	–	1	1
P-5	2	3	1	–	–	–	3	3
P-4/3	3	3	–	–	–	–	3	3

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Total	6	8	2	–	–	–	8	8
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	4	4	–	–	–	–	4	4
Total	4	4	–	–	–	–	4	4
Total général	10	12	2	–	–	–	12	12

- 3.42 Le présent sous-programme a pour objectif principal de fournir une assistance électorale, en application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, aux États Membres qui en font la demande. Conformément à la résolution 46/137 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1991 et aux résolutions ultérieures sur la question de l'assistance électorale, les activités sont exécutées par la Division de l'assistance électorale. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, en tant que coordonnateur des activités des Nations Unies en matière d'assistance électorale, est chargé de veiller à ce qu'il soit donné suite systématiquement aux demandes des États Membres qui organisent des élections, d'exploiter l'expérience acquise, et de faciliter la coordination avec d'autres organismes qui mènent des activités d'assistance électorale.
- 3.43 Depuis 1992, l'ONU a reçu 161 demandes d'assistance électorale présentées par des États Membres, dont 15 en 1997 et 15 en 1998. La nature de cette assistance évolue constamment. À l'heure actuelle, l'ONU fournit principalement diverses formes d'assistance technique aux autorités électorales, notamment en matière de formation, et assure la coordination des observateurs internationaux, sur demande.
- 3.44 Comme la plupart des États Membres qui ont demandé une assistance électorale ont déjà tenu une première, une deuxième, voire, dans certains cas, une troisième série d'élections démocratiques, les activités de la Division de l'assistance électorale ont été réorientées vers la mise en place de capacités et le renforcement des institutions et processus existants en matière électorale. Plusieurs initiatives ont été prises pour accroître la coopération et la collaboration entre les diverses organisations fournissant une assistance dans le domaine électoral pour améliorer l'appui et les informations fournies aux autorités électorales nationales. Dans le cas des pays qui s'orientent vers des systèmes plus démocratiques, les activités de la Division seront axées sur la fourniture d'une assistance électorale susceptible d'encourager l'adoption de tels systèmes. La Division continuera également à coopérer étroitement avec le Département des opérations de maintien de la paix à la conception et à la gestion des activités des composantes électorales de diverses opérations.

Réalisations escomptées

- 3.45 Les réalisations escomptées au titre de ce sous-programme au cours de l'exercice biennal 2000-2001 sont les suivantes : renforcement de la coopération et de la collaboration entre l'ONU et d'autres organisations s'occupant d'assistance électorale; amélioration de la qualité et renforcement de l'efficacité de l'assistance électorale fournie tant aux donateurs qu'aux États Membres bénéficiaires; renforcement des moyens de demander aux États Membres de tenir des élections conformes aux normes internationales; efforts intégrés à l'échelle du système des Nations Unies pour répondre aux besoins des États Membres; accroissement de la transparence des activités d'assistance électorale; amélioration du rapport coût-efficacité des activités d'assistance électorale et exécution d'un plus grand nombre d'opérations conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies, organisations régionales, donateurs bilatéraux et organisations non gouvernementales.

Produits

- 3.46 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) *Services fournis à des organes intergouvernementaux/d'experts*
Assemblée générale
Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités menées par l'Organisation en vue de donner plus de force au principe d'élections régulières et périodiques;
- b) *Autres produits (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)*
- i) Missions d'assistance électorale. Évaluation de demandes; missions préliminaires ou d'évaluation des besoins; coordination et appui des activités des observateurs internationaux et nationaux; assistance technique;
 - ii) Supports techniques
 - a. Stockage et retrait d'informations sur l'expérience acquise dans le cadre d'activités d'assistance électorale; évaluation de l'information; établissement de directives et de supports de formation sur divers aspects de l'assistance électorale, aux fins de leur diffusion; visites sur le terrain;
 - b. Études techniques sur des questions concrètes concernant les affaires électorales et les systèmes de gouvernement démocratiques;
 - c. Répertoire d'experts internationaux;
- c) *Coopération internationale et coordination interinstitutions (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)*
- i) Contacts avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales exerçant des activités d'ordre général ou particulier dans le domaine de l'assistance électorale, afin d'organiser de façon plus rationnelle l'assistance conjointe et d'éviter tout chevauchement d'activités;
 - ii) Mise en place de réseaux régionaux d'entités s'occupant d'élections et échange d'experts au sein des régions, l'accent étant mis sur la mise en place de réseaux mondiaux et la création éventuelle d'une association d'administrateurs électoraux régionaux;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)*
Formation. À la demande d'États Membres, formation d'agents électoraux nationaux et de groupes de surveillance nationaux constitués par des organisations civiques non partisans.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 3.47 Le coût des ressources en personnel nécessaires pour exécuter les activités au titre de ce sous-programme s'élève à 2 476 800 dollars. Le tableau d'effectifs proposé pour la Division de l'assistance électorale se compose de huit postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et de quatre postes d'agent des services généraux (autres classes). Il est proposé de transformer deux postes temporaires (1 D-1 et 1 P-5) en postes permanents compte tenu du caractère permanent des fonctions attribuées à leurs titulaires.

Autres dépenses de personnel

- 3.48 Les dépenses prévues à cette rubrique (27 800 dollars), qui font apparaître une augmentation nette de 14 600 dollars, comprennent 22 700 dollars au titre du personnel temporaire recruté pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et étoffer les effectifs en période de pointe et 5 100 dollars au titre des heures supplémentaires. Il est prévu de transférer de la rubrique «Appui au programme» les ressources nécessaires pour recruter du personnel temporaire (voir plus loin, par. 3.94) et de réduire de 8 100 dollars les ressources à prévoir au titre des heures supplémentaires.

Consultants et experts

3.49 Le montant demandé à cette rubrique (29 700 dollars), en diminution de 21 000 dollars, est destiné à couvrir le coût de services de spécialistes de l'extérieur chargés d'aider à numériser les archives et à mettre sur ordinateur le répertoire d'experts électoraux.

Voyages

3.50 Une cinquantaine de missions d'assistance électorale sont prévues au cours de l'exercice biennal. Compte tenu de l'expérience acquise dans le financement de ce type de mission, un montant de 75 000 dollars (inchangé) est demandé au titre du budget ordinaire. Ce montant permettra de financer une douzaine de missions d'évaluation des besoins. Les dépenses afférentes aux autres missions seront financées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral et le PNUD.

**Sous-programme 4
Affaires du Conseil de sécurité**

Tableau 3.17

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	8 520,1	8 471,4	–	–	8 471,4	518,6	8 990,0
Autres dépenses de personnel	186,6	194,1	222,9	114,8	417,0	20,2	437,2
Consultants et experts	10,0	37,7	10,5	27,8	48,2	2,3	50,5
Voyages	7,5	12,6	19,6	155,5	32,2	1,6	33,8
Services contractuels	–	37,9	–	–	37,9	1,8	39,7
Fournitures et accessoires	105,0	–	–	–	–	–	–
Total	8 829,2	8 753,7	253,0	2,8	9 006,7	544,5	9 551,2

Tableau 3.18

Postes nécessaires

Sous-programme : Affaires du Conseil de sécurité

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	3	3	–	–	–	–	3	3
P-5	6	6	–	–	–	–	6	6
P-4/3	11	11	–	–	–	–	11	11
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
Total	24	24	–	–	–	–	24	24
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	–	–	–	–	3	3
Autres classes	20	20	2	2	–	–	22	22

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Total	23	23	2	2	–	–	25	25
Total général	47	47	2	2	–	–	49	49

- 3.51 Les activités de ce sous-programme sont menées à bien par la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui se compose des unités administratives suivantes : le Bureau du Directeur, le Service du secrétariat du Conseil de sécurité, le Service des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte et le secrétariat du Comité d'état-major.
- 3.52 Le Conseil de sécurité a été créé en vertu de l'Article 7 de la Charte. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, il est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29, il peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires. Ces organes, auxquels il a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins.
- 3.53 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, la Division des affaires du Conseil de sécurité continuera à assurer les services fonctionnels nécessaires au Conseil, à ses comités des sanctions et autres organes subsidiaires, y compris, le cas échéant, les services fonctionnels requis pour les missions et pour les réunions hors Siège du Conseil. Elle maintiendra la liaison nécessaire avec les délégations, les organes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales. Elle établira le onzième supplément du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, ainsi que les autres rapports et études prescrits par les organes délibérants concernés.

Réalisations escomptées

- 3.54 Ces réalisations comprendront : la facilitation des prises de décisions, notamment par une analyse et une évaluation de l'efficacité des mesures obligatoires imposées par le Conseil de sécurité ainsi que de leurs répercussions sur les pays tiers; et l'achèvement des travaux concernant le onzième supplément du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*.

Produits

- 3.55 Les produits ci-après seront mis à disposition au cours de l'exercice biennal :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts*
 - i) Assemblée générale

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (un par an); et notification du Secrétaire général à l'Assemblée générale au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (une par an);
 - ii) Conseil de sécurité
 - a. Services fonctionnels. Séances et consultations du Conseil siégeant en plénière, réunions de groupes de travail officiels du Conseil, consultations bilatérales et de groupes, selon les besoins, leur fréquence étant déterminée par le Conseil lui-même (environ 240 réunions et 450 consultations); et séances des organes subsidiaires du Conseil, selon les besoins. Ces organes sont actuellement au nombre de 11, à savoir : le Comité d'experts du Conseil de sécurité; le Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux membres; le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït, y compris les activités relatives à la procédure concernant la vente de pétrole contre

l'achat de vivres en vertu de la résolution 986 (1995); le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 985 (1995) concernant le Libéria; Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone; et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1160 (1998) concernant la République fédérale de Yougoslavie.

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports présentés au Conseil de sécurité par le Secrétaire général en application des décisions des organes délibérants, selon les besoins; exposé succinct par le Secrétaire général sur les questions dont le Conseil est saisi, et autre documentation du Conseil de sécurité;

b) *Autres produits*

- i) Publications en série. Onzième supplément du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité* (1989-1992); et contributions au volume III du sixième Supplément du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*;
- ii) Supports techniques. Amélioration de la base de données informatique intégrée concernant le fonctionnement du Conseil de sécurité; élaboration d'une méthode de transfert électronique des documents de travail du Conseil aux membres du Conseil et aux services externes concernés; amélioration continue de l'affichage des documents relatifs aux travaux du Conseil sur la page d'accueil de l'ONU, sur Internet et Intranet.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 3.56 L'effectif actuel du sous-programme 4 (Affaires du Conseil de sécurité), à savoir 47 postes permanents et deux postes temporaires, demeurerait inchangé durant l'exercice biennal 2000-2001. La répartition des postes entre les différents services de la Division des affaires du Conseil de sécurité serait la suivante :

	Bureau du Directeur	Service du secrétariat du Conseil de sécurité	Service des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte	Secrétariat du Comité d'état-major	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	–	1	1	1	–	3
P-5	–	2	3	1	–	6
P-4/3	–	4	3	3	1	11
P-2/1	–	1	1	1	–	3
Total	1	8	8	6	1	24
Agents des services généraux	1	11	9	3	1	25
Total général	2	19	17	9	2	49

Autres dépenses de personnel

- 3.57 Le montant des ressources prévues, soit 417 000 dollars, comprenant la rémunération du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), soit 317 000 dollars, et le règlement des heures supplémentaires, soit

100 000 dollars, fait apparaître une augmentation de 222 900 dollars pour le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) afin de résorber le retard accumulé dans l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, pour lequel le financement d'au moins 24 mois de travail, tant à la classe P-3 que pour la catégorie des agents des services généraux (autres classes), est demandé. Le montant demandé au titre des heures supplémentaires tient compte des aléas inhérents à l'activité du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne les services requis par les comités des sanctions.

Consultants et experts

- 3.58 Un montant de 48 200 dollars, correspondant à une augmentation de 10 500 dollars, est demandé afin de financer les services de consultants nécessaires à l'informatisation et à la création d'un nouveau système d'opérations/base de données devant servir à l'établissement d'études dans le cadre de la publication des suppléments du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*.

Voyages

- 3.59 Les ressources prévues, soit 32 200 dollars, y compris une augmentation de 19 600 dollars, devraient permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires appelés à participer à des séminaires, stages et réunions d'information à l'extérieur sur les travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires; et ceux des présidents du Comité des sanctions, qui doivent se rendre dans les États concernés et les États voisins afin de recueillir des informations et d'évaluer et analyser les effets des régimes des sanctions.

Services contractuels

- 3.60 Les dépenses prévues, qui s'élèvent à 37 900 dollars, montant correspondant au maintien des programmes, devraient permettre de recourir à des services spécialisés pour l'indexation des éditions en langues anglaise et française des suppléments du *Répertoire*.

Sous-programme 5 Décolonisation

Tableau 3.19

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 254,0	1 002,8	–	–	1 002,8	65,9	1 068,7
Autres dépenses de personnel	–	–	4,2	–	4,2	0,2	4,4
Total	1 254,0	1 002,8	4,2	0,4	1 007,0	66,1	1 073,1

Tableau 3.20

Postes nécessaires

Sous-programme : Décolonisation

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	1	1	–	–	–	–	1	1
Total	3	3	–	–	–	–	3	3
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2
Total	2	2	–	–	–	–	2	2
Total général	5	5	–	–	–	–	5	5

- 3.61 Les activités du sous-programme 5 seront exécutées par le Groupe de la décolonisation. Conformément au plan à moyen terme pour la période 1998-2001, tel que révisé, le Groupe de la décolonisation fournira des services fonctionnels et techniques au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et suivra la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Ces activités sont fonction du programme de travail du Comité spécial, qui est approuvé chaque année par l'Assemblée générale et est donc subordonné aux directives que l'Assemblée donnera éventuellement à ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions.
- 3.62 En outre, les activités exécutées par le Groupe de la décolonisation assureront la fourniture de services fonctionnels à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour les questions relatives à la décolonisation, conformément à la Charte des Nations Unies.
- 3.63 Le Groupe de la décolonisation réalisera également des recherches et des études analytiques sur l'application et l'interprétation des articles pertinents de la Charte des Nations Unies concernant les activités de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, de leurs organes subsidiaires et organes spéciaux

ainsi que du Conseil de tutelle pour ce qui est des régimes de tutelle et des questions liées à la décolonisation, pour inclusion dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

- 3.64 Le Groupe fournira les services fonctionnels et techniques nécessaires au Conseil de tutelle et collaborera à l'établissement des rapports du Conseil de tutelle, si celui-ci venait à se réunir, conformément à son règlement intérieur.

Réalisations escomptées

- 3.65 Pour l'exercice biennal 2000-2001, les réalisations devront comprendre la facilitation des débats et des prises de décisions par le Comité spécial grâce à des études analytiques de l'application et de l'interprétation des articles de la Charte sur les territoires non autonomes et le régime de tutelle, le suivi et l'analyse de la situation politique, constitutionnelle, sociale et économique dans les 17 territoires non autonomes; ainsi qu'une contribution au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (art. 16 et 73 à 91).

Produits

- 3.66 Durant l'exercice biennal 2000-2001, les services et produits suivants seront fournis :
- a) *Services destinés aux organes intergouvernementaux d'experts*
 - i) Assemblée générale
 - a. Services fonctionnels. Séance plénière de l'Assemblée (1 séance par an) et consultations officieuses (1 réunion par an); et séances plénières de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (5 séances par an) et consultations officieuses (3 réunions par an);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies; moyens d'études et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes; informations provenant des territoires non autonomes, transmises en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies;
 - ii) Conseil économique et social
Services fonctionnels. Séance plénière du Conseil (1 séance par an); et consultations officieuses (1 réunion par an);
 - iii) Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
 - a. Services fonctionnels. Séances plénières du Comité spécial (25 séances par an); réunions du Bureau (5 réunions par an); et consultations officieuses (5 réunions par an);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents de travail sur chacun des 17 territoires non autonomes (17 par an);
 - b) *Autres produits*
 - i) Publications en série. Contribution au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (art. 16 et 73 à 91); et élaboration et publication d'études et de monographies sur le thème de la décolonisation dans une série intitulée *Décolonisation*;
 - ii) Supports et services d'information. Brochures, plaquettes, résumés analytiques, cartes murales, pochettes de documentation, expositions périodiques de documents visuels et d'affiches sur la décolonisation; production de documentaires et de séries de diapositives; émissions radiophoniques sur la décolonisation; développement et mise à jour d'une page

Web sur Internet consacrée à la décolonisation; et réunions d'information sur les questions relatives à la décolonisation à l'intention des délégations et des organisations;

- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Liaison avec les missions permanentes des puissances administrantes, pour les questions relatives aux territoires placés sous leur administration, notamment en ce qui concerne la présentation des documents visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;
 - ii) Liaison avec les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies pour les questions relatives à la décolonisation;
 - iii) Coordination, le cas échéant, de l'assistance fournie par les institutions spécialisées aux populations des territoires non autonomes;
 - iv) Consultations et échanges d'informations entre l'ONU, l'OUA, l'OEA, les organisations de la CARICOM, l'Union européenne, le Forum du Pacifique Sud, le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth sur les questions relatives à l'application de diverses résolutions sur la décolonisation; et liaison avec les organisations non gouvernementales, notamment aux niveaux national et régional, dans le domaine de la décolonisation.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 3.67 Le tableau des effectifs proposé pour le Groupe de la décolonisation durant l'exercice biennal 2000-2001, et qui correspond au maintien des programmes, figure au tableau 3.20.

Autres dépenses de personnel

- 3.68 Un montant de 4 200 dollars est demandé pour couvrir le paiement des heures supplémentaires effectuées lors des périodes de pointe des travaux du Groupe.

Sous-programme 6

Question de Palestine

Tableau 3.21

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 777,4	2 865,9	–	–	2 865,9	188,2	3 054,1
Autres dépenses de personnel	28,6	97,6	(23,7)	(24,2)	73,9	3,6	77,5
Consultants et experts	–	31,4	13,2	42,0	44,6	2,2	46,8
Voyages	767,1	1 224,3	–	–	1 224,3	59,4	1 283,7
Services contractuels	250,4	68,1	99,2	145,6	167,3	8,3	175,6
Frais généraux de fonctionnement	110,8	260,8	–	–	260,8	12,8	273,6
Dépenses de représentation	23,9	63,2	–	–	63,2	3,0	66,2
Fournitures et accessoires	3,6	12,5	–	–	12,5	0,6	13,1
Mobilier et matériel	57,2	60,0	(7,3)	(12,1)	52,7	2,6	55,3
Total	4 019,0	4 683,8	81,4	1,7	4 765,2	280,7	5 045,9

Tableau 3.22

Postes nécessaires

Sous-programme : Question de Palestine

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	8	8	–	–	–	–	8	8
Total	10	10	–	–	–	–	10	10
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	6	6	–	–	–	–	6	6
Total	6	6	–	–	–	–	6	6
Total général	16	16	–	–	–	–	16	16

3.69 Le sous-programme sera exécuté par la Division des droits des Palestiniens, que l'Assemblée générale a créée par sa résolution 32/40 B du 2 décembre 1977 et dont elle a progressivement élargi le mandat d'année en année, le réaffirmant le plus récemment dans sa résolution 53/40 du 2 décembre 1998.

3.70 Le premier objectif du sous-programme est d'aider le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à promouvoir la résolution de la question de Palestine, la solution étant fondée sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. À cette fin, la Division continuera de fournir des services techniques et fonctionnels au Comité et de prêter assistance au Président et à d'autres membres dans l'exercice de leurs fonctions de représentation; de suivre l'évolution de la situation en exploitant les sources d'information tant électroniques que conventionnelles et un vaste réseau de contacts; d'informer au jour le jour les membres

du Comité et d'organiser chaque année la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et l'exposition sur la culture palestinienne, comme prescrit par l'Assemblée générale.

- 3.71 Le deuxième objectif est d'aider le Comité à promouvoir l'application effective des accords conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine et à mobiliser l'aide et l'appui de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien pendant la période de transition. À cette fin, et aussi comme suite aux demandes formulées par le Comité et approuvées par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, la Division continuera d'organiser à l'intention des membres de l'Autorité palestinienne son programme annuel de formation visant à leur faire connaître les rouages de l'ONU et de certaines autres organisations internationales. D'autre part, des fonctionnaires de la Division se rendront périodiquement dans le territoire de l'Autorité palestinienne pour rencontrer des représentants des organisations non gouvernementales et des institutions locales afin de les informer et d'évaluer leurs besoins. En outre, la Division aidera lesdites organisations et institutions à se faire représenter aux réunions organisées par le Comité ou par d'autres organisations non gouvernementales.
- 3.72 Troisièmement, le sous-programme visera à sensibiliser à tous les aspects de la question de Palestine, en organisant des rencontres pour favoriser l'examen des problèmes qui se posent et encourager le dialogue entre les parties concernées : gouvernements, organismes des Nations Unies, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et personnalités influentes, notamment palestiniennes et des israéliennes. Pour cela, le programme des réunions a été refondu et les rencontres ont été regroupées afin de mieux toucher toutes les parties prenantes et afin que le programme soit plus souple et puisse être adapté plus facilement pour tenir compte de l'évolution de la situation, le but étant d'obtenir des résultats plus marquants. Il est donc prévu de remplacer les séminaires régionaux pour les gouvernements et les colloques et réunions d'organisations non gouvernementales par des réunions et conférences internationales qui seront axées sur certains grands thèmes et dont le Comité sera libre de décider comment les appeler, quelle en sera la formule et qui sera invité à y participer. De nombreux pays soutenant de plus en plus activement les activités du Comité, ces rencontres pourraient se tenir surtout dans des capitales de pays hôtes, bien qu'on continue de s'efforcer d'utiliser les installations de l'Organisation à chaque fois que possible. Au total, 10 réunions devraient ainsi être tenues au cours de l'exercice biennal.
- 3.73 Le quatrième objectif est de continuer de diffuser l'information sur la question de Palestine et de perfectionner le système de traitement électronique de l'information sur la question de Palestine (UNISPAL), en collaboration avec les départements compétents du Secrétariat, notamment le Département de l'information, et avec les organes, organismes et institutions spécialisés concernés des Nations Unies, ainsi que les ONG. La Division continuera donc de produire et de diffuser aussi largement que possible des publications et des documents d'information sur différents aspects de la question, et elle ajoutera des documents dans le système UNISPAL et sur l'Internet. D'autre part, comme l'Assemblée générale l'en a priée dans sa résolution 53/40, la Division aidera à mener à bien le projet de modernisation de la documentation de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, documentation dont elle effectuera une analyse approfondie selon la demande du Comité. Enfin, elle continuera de collaborer avec tous les bureaux et organismes des Nations Unies concernés, de se tenir en relation avec les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la question de Palestine et de partager l'information avec elles.

Résultats escomptés

- 3.74 Les résultats obtenus à la fin de l'exercice biennal 2000-2001 seront les suivants : sensibilisation et ralliement de l'opinion publique internationale aux objectifs du Comité, ainsi qu'une meilleure connaissance des faits concernant la question de Palestine; intensification de la participation des parties concernées par le programme de travail du Comité; développement de la solidarité internationale avec le peuple palestinien et accroissement de l'aide fournie à celui-ci.

Produits

- 3.75 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux ou d'experts*
- i) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
 - a. Services requis pour les réunions du Comité (20 réunions) et de son bureau (30 réunions);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels du Comité à l'Assemblée générale; documents de séance contenant le projet de programme de travail (2); notes, documents d'information et projets de communiqués de presse et de déclarations pour les réunions du Comité et de son bureau et les autres réunions auxquelles le Comité participe; établissement d'une chronologie des événements relatifs à la question de Palestine à partir de l'information relevée systématiquement dans la presse, sur Internet et dans diverses publications (chronologie mensuelle);
 - ii) Réunions et conférences internationales tenues sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien :
 - a. Appui fonctionnel. Consultations avec des organisations appartenant à la société civile et avec d'autres partenaires (1 réunion à New York et 1 à Genève); huit autres réunions ou conférences internationales sur de grands thèmes (1 en Amérique du Nord, 2 en Europe, 2 au Moyen-Orient, 1 en Afrique et 1 dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes), y compris les dispositions à prendre sur le plan logistique;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Pour les 10 réunions et conférences internationales : notes d'information, ordres du jour, projets de déclarations et de documents finals et rapports;
- b) *Autres produits fonctionnels*
- i) Publications en série. Bulletin mensuel consacré à l'action menée au niveau intergouvernemental et au niveau de l'ONU concernant la question de Palestine; récapitulation périodique des événements touchant le processus de paix au Moyen-Orient (12); compilations des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ayant trait à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient, y compris celles des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée (4); bulletin annuel consacré aux activités organisées à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien; rapports des réunions et conférences internationales et des réunions consultatives tenues sous les auspices du Comité (10);
 - ii) Publications isolées. Études et notes d'information (10);
 - iii) Documents et services d'information, y compris sous forme électronique. Notes d'information sur la question de Palestine à l'intention du Comité, des États Membres, des organisations non gouvernementales, des experts, etc.; tenue et développement du système UNISPAL et des sites Web; fourniture d'informations, de conseils et d'assistance aux utilisateurs de l'UNISPAL, qu'ils appartiennent ou non l'ONU;
 - iv) Expositions et conférences. Exposition culturelle annuelle sur la Palestine à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre au Siège, y compris la projection de films; réunions d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales;
 - v) Manifestations spéciales. Célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre au Siège, organisation de manifestations parallèles à Genève et à Vienne et aide fournie aux centres d'information des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à tous ceux qui souhaitent marquer cette date;
 - vi) Documentation technique. Développement et exploitation du système UNISPAL, sur le plan du contenu et sur le plan technique; élaboration et tenue de bases de données connexes sur les organisations non gouvernementales, les experts et la documentation autre que celle de l'ONU;

maintenance technique des sites Web et Intranet; aide fonctionnelle et technique en vue de l'achèvement du projet de modernisation des registres de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine;

- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Consultations et liaison avec quelque 1 000 ONG accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; promotion de la coopération entre les ONG par la collecte et la diffusion d'informations sur leurs activités; découverte d'autres ONG actives dans des domaines connexes et établissement de relations avec celles-ci; concertation et liaison avec les organisations intergouvernementales concernées;
 - ii) Participation à des conférences, réunions et autres manifestations d'importance organisées par des ONG ou autres organisations appartenant à la société civile;
 - iii) Aide aux ONG et aux institutions palestiniennes, pour l'envoi de représentants aux réunions tenues sous les auspices du Comité et pour l'envoi d'intervenants aux réunions organisées par d'autres organisations non gouvernementales avec l'appui du Comité, notamment grâce à des visites effectuées périodiquement par des membres du Bureau ou des fonctionnaires de la Division dans le territoire de l'Autorité palestinienne afin de tenir des réunions d'information et d'évaluation des besoins des ONG et autres institutions;
 - iv) Aide à l'Autorité palestinienne, sous forme d'un programme annuel de formation à l'intention des membres de son personnel, organisé et animé par la Division des droits des Palestiniens;
 - v) Consultations et liaison avec divers organismes des Nations Unies à l'occasion des préparatifs des réunions et conférences internationales, en vue de développer le réseau d'ONG, d'obtenir et d'échanger une documentation informatisée dans le cadre du système UNISPAL et d'obtenir l'information destinée au bulletin mensuel et aux études et rapports produits par la Division.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 3.76 Le montant des crédits demandés, soit 2 865 900 dollars, permettrait de maintenir le tableau d'effectifs actuel, qui est donné plus haut dans le tableau 3.22.

Autres dépenses de personnel

- 3.77 Le montant des crédits demandés, soit 73 900 dollars, marque une baisse de 23 700 dollars et permettrait de financer les éléments suivants : personnel temporaire pour les réunions organisées par la Division des droits des Palestiniens ailleurs qu'au Siège mais dont les dépenses ne sont pas prises en charge par un gouvernement (44 600 dollars); intérimaires remplaçant des agents des services généraux pendant des absences de longue durée (maternité, maladie) (17 200 dollars); heures supplémentaires à payer pour le travail effectué en-dehors des horaires normaux, particulièrement pendant les préparatifs des réunions et conférences internationales et au moment de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (12 100 dollars).

Consultants et experts

- 3.78 Les ressources prévues, soit 44 600 dollars, marquent une hausse de 13 200 dollars et doivent permettre de s'assurer les services de consultant nécessaires pour établir les études et publications demandées par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas des compétences requises, ainsi que le concours d'experts pour le perfectionnement du système UNISPAL et pour la conception et la mise en service d'applications compatibles avec ce système pour les bases de données relatives aux votes ou à d'autres types d'information spécialisée recueillie par la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine. L'augmentation proposée concerne les besoins relatifs à cette dernière.

Voyages

- 3.79 Le montant prévu (1 224 300 dollars, inchangé) se décompose comme suit :
- a) Un montant de 933 100 dollars pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance de la délégation du Comité et des experts invités par l'ONU aux conférences et réunions internationales qui doivent avoir lieu en Afrique, en Asie, en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Europe et au Moyen-Orient, à des réunions ou consultations avec des organisations appartenant à la société civile et autres partenaires, qui doivent avoir lieu à New York et à Genève, et à des conférences et réunions organisées par la Division des droits des Palestiniens. Le montant indiqué couvrirait aussi les voyages d'experts palestiniens devant prendre la parole à quatre manifestations autres que celles organisées par la Division des droits des Palestiniens mais bénéficiant de l'appui du Comité, ainsi que les voyages du personnel de l'Autorité palestinienne à l'occasion du programme de formation annuel;
 - b) Un montant de 156 100 dollars pour les frais de voyage du personnel chargé d'assurer les services fonctionnels des conférences et réunions internationales organisées hors Siège par la Division des droits des Palestiniens, sous les auspices du Comité;
 - c) Un montant de 135 100 dollars pour les frais de voyage du personnel devant se rendre sur les lieux avant une conférence ou une réunion en vue de l'organisation de celle-ci, dans les cas où il n'y a pas de bureau des Nations Unies sur place. Sont également prévus ici les frais de voyage des fonctionnaires accompagnant une délégation du Comité à une réunion internationale ou en mission en vue de consultations.

Services contractuels

- 3.80 Le montant prévu, soit 167 300 dollars, est en hausse de 99 200 dollars et devrait ainsi permettre de moderniser les registres de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine; il couvrirait les dépenses suivantes :
- a) Des dépenses de 151 700 dollars pour des services d'informaticiens concernant, d'une part, le développement du système UNISPAL (52 500 dollars), demandé il y a peu par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/40 du 2 décembre 1998 – il s'agit de mettre sur support électronique des milliers de pages de documents de l'ONU remontant jusqu'en 1947, ainsi que des documents de la Société des Nations – et, d'autre part, l'achèvement de la modernisation des archives de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine (99 200 dollars), également demandée par l'Assemblée dans la même résolution;
 - b) Des travaux contractuels d'imprimerie (10 400 dollars) concernant divers éléments nécessaires pour les réunions et conférences (invitations, programmes, etc.);
 - c) Des services contractuels de traduction. Selon les dispositions de la résolution 36/120 B de l'Assemblée générale, certaines publications sont traduites dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation. Le Comité a demandé que trois publications soient traduites chaque année dans trois langues de son choix.

Frais généraux de fonctionnement

- 3.81 Le montant des crédits demandés est inchangé (260 800 dollars). En général, les dépenses relatives aux conférences et réunions organisées par la Division des droits des Palestiniens ne sont pas prises en charge par des gouvernements. Des montants sont donc prévus pour les réunions à tenir en des lieux où il n'y a pas de bureau permanent, pour couvrir la location de locaux (104 900 dollars), de matériel d'interprétation et de bureautique (75 900 dollars) et de matériel de communication (15 800 dollars), ainsi que des services d'appui divers (32 500 dollars) dont on a besoin sur place pendant les réunions et pendant l'exposition sur les droits des Palestiniens organisée tous les ans à New York sous les auspices du Comité, et des dépenses diverses de fonctionnement (location de véhicules et carburant, par exemple) (31 700 dollars).

Dépenses de représentation

- 3.82 Le montant des ressources demandées (63 200 dollars, inchangé) doit couvrir les réceptions données pour les personnalités locales et pour tous les participants aux réunions organisées par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion des réunions et conférences internationales, des rencontres consultatives organisées par la Division et de l'ouverture de l'exposition annuelle, qui coïncide avec la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Fournitures et accessoires

- 3.83 Le montant des ressources nécessaires (12 500 dollars, inchangé) comprend 5 200 dollars pour l'achat des fournitures et accessoires dont on aura besoin sur place lors des réunions et conférences organisées par la Division et 7 300 dollars pour les livres, abonnements (journaux, périodiques) et services télématiques dont on aura besoin pour assurer le suivi de tout ce qui, dans l'évolution de la situation, notamment sur le plan politique, peut avoir une incidence sur les droits inaliénables du peuple palestinien.

Mobilier et matériel

- 3.84 Le montant prévu (52 700 dollars, soit une baisse de 7 300 dollars) permettrait d'acheter le matériel de bureautique nécessaire pour continuer à développer le système UNISPAL (35 800 dollars) et de remplacer du matériel de bureautique et le mobilier qui va avec (16 900 dollars).

D. Missions politiques spéciales

Tableau 3.23

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Missions politiques spéciales	71 980,1	100 858,7	(14 658,7)	(14,5)	86 200,0	4 187,2	90 387,2
Total	71 980,1	100 858,7	(14 658,7)	(14,5)	86 200,0	4 187,2	90 387,2

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	177,5	287,8	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour l'appui	
			au	
			x	
			ac	
			ti	
			vi	
			té	
			s	
			du	
			R	
			ep	
			ré	
			se	
			nt	
			an	
			t	
			sp	
			éc	
			ia	
			l	
			du	
			S	
			ec	
			ré	
			ta	
			ir	
			e	
			gé	
			né	
			ra	
			l	
			da	
			ns	
			la	
			ré	
			gi	
			on	
			de	
			s	
			G	
			ra	
			nd	
			s	
			L	
			ac	
			s	
			d'	
			A	
			fri	
			qu	
			e	
			ce	
			nt	
			ra	
			le	169,1
	719,6	161,5		
	5 044,2	5 619,6	Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala	8 406,0
Total	5 941,3	6 068,9		8 575,1

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	2000-2001 Montant estimatif
Total 1) et 2)	77 921,4	106 927,6	98 962,3

- 3.85 Comme indiqué au paragraphe 3.10 et dans le tableau 3.1, conformément à la résolution 53/206 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1998, un montant de 86,2 millions de dollars est prévu dans le projet de budget-programme au titre des missions politiques spéciales qui ne sont pas encore prescrites mais dont on pense qu'elles seront entreprises au cours de l'exercice biennal 2000-2001 à la demande du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale, ou des deux.
- 3.86 À cet égard, on se souviendra que le Secrétaire général (A/C.5/51/57) a présenté un rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session en application de sa résolution 51/220 en date du 18 décembre 1996, dans laquelle elle l'avait prié d'établir un document directif détaillé dans lequel il examinerait sous tous ses aspects la question de toutes les dépenses additionnelles visées aux paragraphes 10 et 11 de l'annexe I à la résolution 41/213 en date du 19 décembre 1986. Les chiffres présentés dans ce rapport montraient clairement que des crédits avaient été nécessaires, exercice après exercice, pour des activités relatives au maintien de la paix et de la sécurité. Le Secrétaire général indiquait qu'il serait donc non seulement souhaitable mais raisonnable de prévoir à l'avance un montant à consacrer à ces activités. L'une des solutions proposées consistait à inclure une rubrique à cet effet dans l'esquisse budgétaire, pour laquelle un montant global serait demandé dans le projet de budget-programme. Un crédit serait ouvert pour le montant en question, mais il ne serait utilisé qu'au fur et à mesure que l'Assemblée générale approuverait ou renouvellerait tel ou tel mandat.
- 3.87 Dans son rapport sur la question (A/52/7/Add.2), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué qu'il partageait l'avis du Secrétaire général, mais en faisant remarquer qu'étant donné l'imprévisibilité des missions spéciales, il se pourrait que cette solution ne permette pas entièrement d'éviter de devoir ouvrir des crédits additionnels. Il a donc recommandé que le Secrétaire général prévienne dans l'esquisse budgétaire les dépenses nécessaires pour assurer le financement des opérations de maintien de la paix et de la sécurité dont on comptait qu'elles seraient reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal. Il a également recommandé que le montant correspondant soit inscrit au projet de budget-programme et soit dûment motivé, en précisant qu'il faudrait ensuite pourvoir aux besoins supplémentaires conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.
- 3.88 Dans sa résolution 53/206 relative à l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2000-2001, l'Assemblée générale a souscrit à la proposition formulée par le Secrétaire général dans son rapport sur les dépenses additionnelles et approuvée par le Comité consultatif dans son rapport, selon laquelle des crédits devraient être prévus dans l'esquisse budgétaire au titre des dépenses relatives à des missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on penserait qu'elles seraient reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal. Elle a également décidé que l'estimation préliminaire des ressources à inscrire au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 comprendrait par conséquent pour les missions politiques spéciales un montant de 86,2 millions de dollars aux taux révisés de l'exercice biennal 1998-1999, qui devrait être pris en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, et que les dépenses additionnelles continueraient d'être traitées conformément aux dispositions de sa résolution 41/213.
- 3.89 En conséquence, un montant de 86,2 millions de dollars est prévu à ce sous-chapitre pour financer les dépenses relatives aux missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Il s'agit notamment des missions dont la liste a été soumise au Comité consultatif lorsqu'il a examiné le projet d'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2000-2001 et reprise par le Comité dans son propre rapport (A/53/718). Le montant prévu ne serait utilisé qu'à mesure que l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, ou les deux, approuverait ou renouvellerait tel ou tel mandat. Une justification détaillée des ressources nécessaires sera présentée à

l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif comme le sont actuellement les états des incidences sur le budget-programme et les estimations révisées relatifs aux missions politiques spéciales. Lorsque le Comité consultatif aurait examiné les propositions et formulé ses recommandations, il appartiendrait à l'Assemblée générale de décider s'il est justifié d'imputer les dépenses en question sur le crédit de 86,2 millions de dollars qui est demandé pour les missions politiques spéciales, ce qu'elle pourrait faire immédiatement avant le commencement de l'exercice biennal ou à mi-parcours dudit exercice.

- 3.90 Comme il est indiqué dans le rapport du Comité consultatif sur le projet d'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2000-2001, le montant approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/206 relative à ladite esquisse budgétaire pourrait couvrir le coût des missions politiques spéciales en cours dont on pense qu'elles seront reconduites par l'Assemblée générale au cours de l'exercice biennal 2000-2001, à condition que l'Assemblée ne modifie pas substantiellement le volume des activités liées à ces missions. Les montants exacts des ressources nécessaires ne pourront toutefois être déterminés qu'au cours de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, sur la base des états présentés par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme des projets de résolution sur lesquels l'Assemblée générale sera appelée à se prononcer. Outre les mandats issus de l'Assemblée générale, il conviendrait aussi de tenir compte de la prorogation des mandats en cours d'exécution qui se rapportent aux questions dont est saisi le Conseil de sécurité ou aux activités supplémentaires que le Conseil de sécurité pourrait recommander d'entreprendre au cours de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, ou au cours de l'exercice biennal 2000-2001.
- 3.91 Une fois épuisé le montant approuvé dans l'esquisse budgétaire et requis au titre du présent chapitre (86,2 millions de dollars), toutes les demandes de crédit seront traitées selon les dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Les ressources supplémentaires seront éventuellement demandées soit dans un rapport du Secrétaire général sur les incidences sur le budget-programme d'un projet de résolution dont l'Assemblée générale sera saisie, soit lors de la présentation de prévisions de dépenses révisées concernant les questions dont le conseil de sécurité est saisi, soit dans des rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal.

E. Appui aux programmes

Tableau 3.24

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 874,4	1 868,4	(36,7)	(1,9)	1 831,7	91,3	1 923,0
Autres dépenses de personnel	101,3	140,5	172,5	122,7	313,0	15,2	328,2
Consultants et experts	–	–	13,6	–	13,6	0,6	14,2
Services contractuels	232,6	300,2	(144,5)	(48,1)	155,7	7,5	163,2
Frais généraux de fonctionnement	973,8	941,8	–	–	941,8	45,8	987,6
Fournitures et accessoires	109,8	135,4	4,8	3,5	140,2	6,9	147,1
Mobilier et matériel	274,6	428,5	(33,0)	(7,7)	395,5	19,2	414,7
Total	3 566,5	3 814,8	(23,3)	(0,6)	3 791,5	186,5	3 978,0

Tableau 3.25

Postes nécessaires

Appui aux programmes

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	1	1	–	–	–	–	1	1
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total	3	3	–	–	–	–	3	3
Agents des services généraux								
1re classe	3	2	–	–	–	–	3	2
Autres classes	7	8	–	–	–	–	7	8
Total	10	10	–	–	–	–	10	10
Total général	13	13	–	–	–	–	13	13

- 3.92 Le Service administratif fournit les services d'administration, de gestion et d'appui aux programmes nécessaires pour l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il aide le Secrétaire général adjoint à élaborer le plan à moyen terme, à établir le budget-programme et à en suivre l'exécution, à assurer la gestion financière des fonds d'affectation spéciale et des fonds extrabudgétaires, à fournir les services d'appui nécessaires pour l'utilisation efficace des ressources humaines et à assurer la planification, le contrôle et la coordination des ressources nécessaires pour l'administration générale. Il gère également les besoins du Département dans le domaine des techniques de l'information (entretien et modernisation du matériel informatique et des logiciels, par exemple), par l'intermédiaire de son équipe de gestion de l'information.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 3.93 Le montant de 1 831 700 dollars correspond au coût total des postes visés au tableau 3.25. La diminution de 36 700 dollars est l'effet net de la suppression envisagée d'un poste d'agent des services généraux (1re classe), contrebalancée par la création envisagée d'un poste d'agent des services généraux (autres classes). Ces changements correspondraient à une redistribution des fonctions entre le Service administratif du Département et celui du Département des affaires de désarmement qui résulte de la réforme.

Autres dépenses de personnel

- 3.94 Les autres dépenses de personnel s'élèvent à 313 000 dollars (soit une augmentation de 172 500 dollars) et se décomposent comme suit :
- a) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : 225 400 dollars, soit une augmentation nette de 158 400 dollars, l'économie de 22 700 dollars due au transfert d'un poste au sous-programme 3 étant largement compensée par le besoin de crédits supplémentaires (181 100 dollars) destinés à rémunérer le personnel temporaire nécessaire pour résorber le retard accumulé dans l'établissement du volume II du sixième supplément du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, pour remplacer les fonctionnaires en congé de longue durée maladie ou maternité ou pendant les périodes de pointe;
 - b) Heures supplémentaires : 87 600 dollars, soit une augmentation de 14 100 dollars calculée au vu des dépenses effectives des exercices antérieurs, ce qui devrait permettre de couvrir le coût des services à fournir pendant les périodes de pointe.

Consultants et experts

- 3.95 Le montant demandé (13 600 dollars) permettrait de financer les services spécialisés de consultants chargés de reconfigurer les sites Internet et Intranet du Département et de mettre à niveau les serveurs et les logiciels d'application.

Services contractuels

- 3.96 Le montant de 155 700 dollars prévu à cette rubrique représente une diminution de 144 500 dollars due à la baisse des tarifs d'abonnement des services de presse; il permettrait de couvrir le coût des travaux d'impression effectués à l'extérieur (16 800 dollars) et les dépenses d'accès à des bases de données commerciales sur l'actualité mondiale (138 900 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 3.97 Le montant estimatif des dépenses (941 800 dollars) est inchangé et permettrait de financer :
- a) La location et l'entretien du matériel informatique (32 600 dollars) utilisé en mission par le personnel et les envoyés spéciaux;
 - b) Les communications (588 900 dollars);
 - c) L'entretien du matériel de bureautique (276 200 dollars) : il s'agit des services d'appui fournis par le Service des technologies et de l'information (Bureau des services centraux d'appui);
 - d) Divers services dont le Département pourra avoir besoin dans le cadre de l'exécution du programme (44 100 dollars).

Fournitures et accessoires

- 3.98 Les ressources demandées (140 200 dollars), en augmentation de 4 800 dollars pour les fournitures informatiques, doivent permettre d'acheter des fournitures informatiques et de télécopie et d'autres fournitures de bureau (77 100 dollars) et de couvrir le coût des abonnements à des journaux, périodiques, revues, ouvrages de référence et autres publications (63 100 dollars).

Mobilier et matériel

- 3.99 Le montant de 395 500 dollars prévu à cette rubrique, qui marque une diminution de 33 000 dollars (du fait qu'il y aura moins de matériel à remplacer, à des prix plus compétitifs), permettra d'acquérir du mobilier

de bureau (101 100 dollars), du matériel de bureautique (ordinateurs de bureau, ordinateurs portatifs, imprimantes et scanners) (55 300 dollars) et de remplacer le matériel de bureautique conformément aux règles qui régissent le renouvellement du matériel (239 100 dollars).

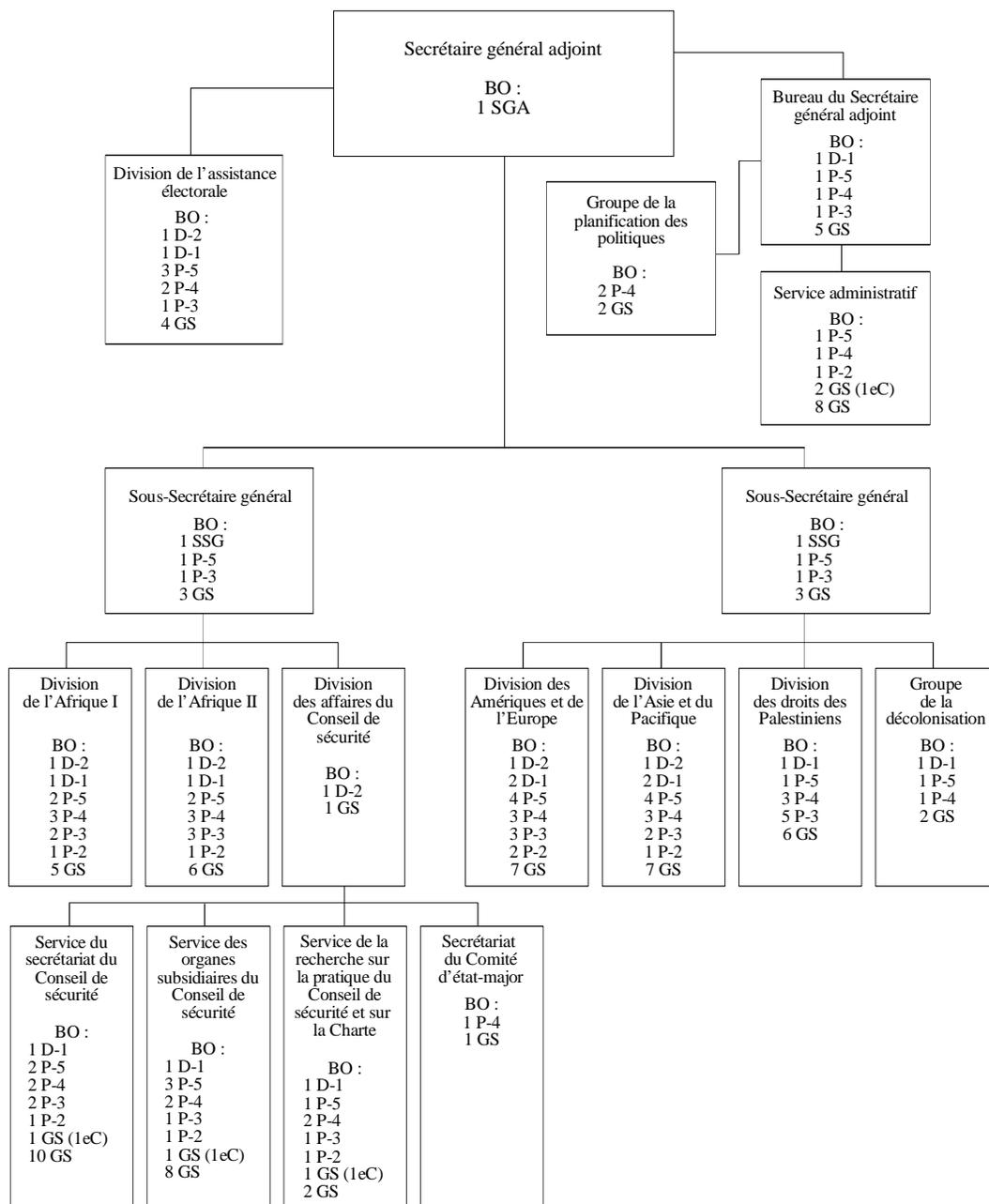
Tableau 3.26

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le CCQAB

Résumé de la recommandation	Suite donnée à la recommandation
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [A/52/7 (chap. II, Part II)]	
<p>Le Comité a recommandé que l'on examine la question du retard accumulé dans l'établissement du <i>Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies</i> et du <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i> et que l'on envisage des mesures semblables à celles qu'a prises le Bureau des affaires juridiques pour rattraper le retard accumulé dans la publication du <i>Recueil des Traités</i> (par. II.18).</p>	<p>Le retard accumulé dans l'établissement du <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i> remonte à 1989. Le retard accumulé dans l'établissement du <i>Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies</i> remonte à 1979. Le <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i> est une publication exclusive du Département des affaires politiques, tandis que le <i>Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies</i> est un projet interdépartemental coordonné par le Bureau des affaires juridiques, et aux fins duquel le Département des affaires politiques conduit des études sur 44 articles de la Charte. Le Service de recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte (Département des affaires politiques) a examiné, avec l'aide du Service des technologies et de l'information du Bureau des services centraux d'appui, plusieurs composantes de l'activité en question afin de déterminer lesquelles gagneraient à être automatisées. Le Service de recherche a utilisé le logiciel Lotus Notes pour établir le Supplément 1985-1988 et continue de l'utiliser depuis comme un outil de référence facilitant les recherches rapides et la conduite des études qui constituent l'essentiel du <i>Répertoire</i>. Il est demandé d'augmenter les crédits pour les services de consultants, afin d'exploiter au mieux les possibilités offertes par les technologies de l'information et de mettre au point un nouveau système automatisé (opérations/base de données) pour faciliter l'élaboration des études analytiques présentées dans les suppléments au <i>Répertoire</i>. Les ressources demandées pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui équivalent à 24 mois de travail à la classe P-3 et 24 mois de travail d'agent des services généraux (autres classes), serviraient aussi à rattraper le retard accumulé dans l'élaboration du <i>Répertoire</i>. De son côté, le <i>Répertoire</i> de la pratique des organes des Nations Unies exige un travail de recherche, d'analyse et de réflexion, c'est-à-dire un apport intellectuel qui ne peut être ni informatisé, ni obtenu par des moyens techniques. D'où les ressources demandées au titre du personnel temporaire, qui représentent 12 mois de travail d'administrateur et 9 mois de travail d'agent des services généraux (autres classes) et qui permettraient de réduire le retard accumulé.</p>
<p>Le Comité a recommandé que le texte explicatif de certains passages du projet de budget-programme soient mis à jour afin que les organes qui ont achevé leurs travaux n'y figurent plus (par. II.21).</p>	<p>La recommandation du Comité consultatif a été prise en compte lors de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.</p>
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Add.1)	
<p>Le Comité comptait qu'on mettrait tout en oeuvre pour éviter des doubles emplois et chevauchements entre les activités courantes du Département des affaires politiques et celles du Département des opérations de maintien de la paix, et il pensait qu'il faudrait réexaminer régulièrement, sous l'angle de l'efficacité, la nécessité de conserver ces deux entités distinctes (par. 23).</p>	<p>Des mesures ont été prises pour éviter doubles emplois et chevauchements. Toutes les ressources demandées pour le Département des affaires politiques serviront à financer des activités relevant des mandats confiés au Département par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Certains chevauchements minimes sont inévitables du fait que le Département des affaires politiques a des responsabilités d'ordre général qui touchent tous les États Membres, tandis que les missions de maintien de la paix ne sont présentes que dans un nombre limité de pays. Les deux départements ne ménagent aucun effort pour assurer la coordination de leurs activités respectives, par l'intermédiaire du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, du Cadre de coordination et d'autres mécanismes interdépartementaux en place. On trouvera dans le rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/53/854/Add.1) une analyse détaillée des relations entre les deux départements.</p>

Département des affaires politiques

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire.

